Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime
5 Boulevard de la Marne – 76000 ROUEN
Tél. 02.32.08.04.04 - Fax 02.32.08.05.00
Siège : Hôtel du Département
courrier@sde76.fr

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° **2014 - 69**

Séance du **7 NOVEMBRE 2014**

Objet : MARCHE D'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC A LA MAILLE DU SDE76 : LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES ET MISE EN PLACE D'UN BUDGET ANNEXE

Nombre	de membres en exercice :	87
	de membres présents :	52
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	53
	votes pour :	53
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quatorze, le 7 novembre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 17 octobre 2014, se sont réunis dans l'hémicycle de l'Hôtel du Département, sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :
MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Christian GRANCHER, Hervé LEPILEUR, Lionel DEHON, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Pierre SILVA, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Christian FAUQUET, Pierre LEMERCIER, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Bruno HURE, Patrick SIMON, François LE GALLO, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Daniel ROCHE, Jean-Claude BECQUET, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Jean-Claude MAYETTE, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Christian POISSANT et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :
MM. Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Guy FONTANIE, Joël SALAÜN, Benoît DESCHAMPS, Jean-Marc VASSE, Thierry LECARPENTIER, Gilles AMAT, David SABLIN, Jean BUGEON, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel COLLARD, Michel BERNARD, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Hugues OGDEN, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Mme Laurence ARTAUD, Pierre SORIN, Jean-Pierre TROLEY, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Daniel VAN HULLE, Michel LEJEUNE, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Paul LESELLIER et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :
Mme Colette BERTRAND a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

Assistaient également à la séance :
- M. Serge BOULANGER Conseil Général de Seine-Maritime,
- Monsieur Henry WATTIEZ, Directeur territorial ERDF,
- M. Emmanuel SCHILLEWAERT et M. Pierrick MAÏA, GRDF,
- Mme Pascale HOMS, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 69 :
OBJET : MARCHE D'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC A LA MAILLE DU SDE76 : LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES ET MISE EN PLACE D'UN BUDGET ANNEXE

Monsieur le Président informe l'assemblée que pour la bonne conduite de sa mission facultative sur l'entretien de l'éclairage public des communes adhérentes, le SDE76 aura besoin de lancer l'appel d'offres correspondant.

1. Etat des lieux

11 anciens SIERG avaient mis en place un contrat d'entretien mutualisé, permettant l'entretien pour 113 de leurs communes d'environ 19 000 foyers, 1 027 armoires de commande, 420 mâts de stade, pour un chiffre d'affaires de 450 000 € HTVA / an environ.
Aujourd'hui, ces contrats arrivent à terme entre juin 2014 et décembre 2017 :

Date de fin	Territoire	Communes adhérentes	Patrimoine à entretenir		
			Foyers	Armoires	Projecteurs
30/06/14	Caudebec-en-Caux	13	1 582	118	68
31/12/14	Montivilliers	10	3 022	120	102
31/12/14	Saint Romain de Colbosc	20	3 750	202	40
31/12/15	Fontaine le Dun	15	1 180	84	46
31/12/15	Bellencombre Londinières Neufchâtel	16	1 430	120	40
30/09/17	Sahurs	3	1 050	50	5
30/09/17	Pavilly	10	1 420	50	44
31/12/17	Fontaine le Bourg	19	3 600	200	75
	Roumare et la Forêt Verte	7	1 960	83	0
	Total	**113**	**18 994**	**1 027**	**420**

20 021

Chiffre d'affaires estimé : (20 000 x 20 €) + (420 x 50 €) # 420 000 €/an.

2. Questionnaire aux communes

Un questionnaire a été adressé aux communes en septembre 2014. 60 % des communes ayant répondu souhaitent adhérer aux contrats du SDE76 avec les réserves d'usage sur le rapport qualité/prix que proposera le SDE76 au travers du marché.

Près de 100 communes supplémentaires pourraient rejoindre ce marché.

3. Objet du contrat

- Le maintien préventif des installations par un contrôle systématique initial, un état des lieux de début et de fin de contrat, l'établissement et/ou la mise à jour des plans et fichiers patrimoniaux, un relamping préventif, une maintenance courante, des dépannages rapides sans facturation supplémentaire, le tout garanti par l'utilisation de moyens informatiques adaptés et dédiés,
- La garantie de panne minimum pour les foyers lumineux et les armoires de commandes,
- L'assurance de délais rapides d'intervention,
- La mise en sécurité électrique et mécanique en cas d'urgence et/ou de danger immédiat dans des délais appropriés,
- L'assurance d'une correction des incidents et des éléments défectueux par un entretien correctif sans facturation supplémentaire (sauf vandalisme, accidents de tiers, catastrophe naturelle,...),
- Une traçabilité permanente avec les services, mairies, SDE76,
- L'émission d'un rapport annuel de synthèse et de fin de contrat technique et financier permettant de mesurer l'économie du service public et de prendre des décisions de renouvellement en connaissance de cause,
- Des prix unitaires révisables mais garantis pendant quatre ans,
- Un bordereau de prix pour des prestations facultatives (nettoyage des mâts, consuel électrique, études économies d'énergie, mesure d'éclairement in situ, mesures de résistance et de vétusté des mâts, etc.).

4. Nature du marché

- Objet : service d'entretien préventif et curatif de l'éclairage public.
- Marché de prestation de service.
- Marché à bons de commande de 4 ans sans minimum ni maximum.
- Enveloppe du marché : 450 000 €/an à 1 800 000 €/an.
- Appel d'offres ouvert, seuil européen.
- Marché en lot géographique, à la maille des 16 CLE.
- Le SDE76 rémunère l'entreprise du coût réel de chaque prestation.
- Adhésion facultative de la commune même en cours de contrat.
- La commune adhère au contrat du SDE76 par délibération et signe une convention de 4 ans.
- Le prix réglé par la commune est le coût réel dépensé sur son seul patrimoine EP, éventuellement actualisé, moyenné, lissé sur 4 ans.
- Le délai d'exécution est fixé sur chaque bon de commande individualisé pour chaque commune au moment de son adhésion.
- Nomenclature : CPV 50 232 100.
- Critères de sélection des candidats :

- présence effective des pièces exigées au stade de la candidature,
- garanties professionnelles, techniques et financières adaptées à l'objet du marché,
- effectifs, chiffre d'affaires et références.

- Critères de jugement des offres et coefficients :
  - mémoire justificatif : 14 %,
  - réponses aux questions techniques : 10 %,
  - délai d'entretien préventif : 10 %,
  - délai de dépannage ponctuel : 4 %,
  - délai de dépannage urgent : 4 %
  - délai de dépannage immédiat : 5 %,
  - délai de remise de devis curatif : 1 %,
  - délai de réalisation de travaux curatifs : 1 %,
  - coefficient d'uniformité : 1 %,
  - prix des prestations : 50 %.
- Un budget annexe sera mis en place au SDE76 en 2015 pour tracer l'équilibre des dépenses et des recettes.
- Le SDE76 ne subventionne pas l'entretien.
- Le SDE76 apportera son aide à 80 % sur les dépenses préliminaires nécessaires à la mise en place du service (constitution des plans, fichiers et rapports annuels).
- A titre indicatif, les prestations décrites au paragraphe 2 ci-avant ont aujourd'hui un coût ≤ à 20 € par foyer lumineux à exploiter.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

- de LANCER la consultation dont les caractéristiques et procédures sont rappelées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT,

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE
Seine-Maritime

Patrick CHAUVET.

BUREAU DU COURRIER
- 8 DEC. 2014
PRÉFECTURE
DE LA SEINE-MARITIME